

de Beaumont de l'avoir prévenu, s'excusa de la brusquerie de son entrée en matière, et convint avec elles qu'il passerait, dans la maison, pour un médecin, ami de madame de Beaumont, et que le hasard seul d'un voyage en Suisse avait amené chez elle.

Tout étant bien convenu, nos trois personnages se dirigèrent vers la demeure de madame de Beaumont, tandis qu'André courrait en avant pour prévenir la malade de cette arrivée inattendue.

Jeanne, lorsqu'André arriva près d'elle, sommeillait de ce sommeil lourd, peuplé de cauchemars, qui la terrassait maintenant d'une façon presque continue et dont elle sortait souvent par de violentes attaques de nerfs.

—Ma chérie, lui dit doucement André, pardonne-moi de troubler ton repos, mais j'ai une grande nouvelle à t'annoncer, une heureuse nouvelle.

—Ah ! fit Jeanne en soulevant avec effort ses longues paupières bleues.

—Qu'est-ce que c'est ?

—Quelqu'un vient d'arriver, dont tu n'attendais guère la visite.

—Quelqu'un que je connais ?

—Et que tu aimes !

—Que j'aime ?

Jeanne se souleva péniblement sur un coude.

—De Paris ? fit-elle toute tremblante.

—De Paris, pas tout à fait, mais de bien près !

—Robert ! s'écria Jeanne.

—Oui, oui, Jeanne ! me voici répondit Robert, qui avait entendu sa voix, et se précipitait dans la chambre.

Jeanne poussa un cri... cri rauque, effrayant, et retomba en arrière, les yeux grands ouverts et fixes, un peu d'écume aux lèvres.

XXVII.

Pendant que ces événements s'accomplissaient à Genthod-Bellevue, sur les bords si riants du lac de Genève, où l'on ne rêve que des promenades d'amoureux, d'autres événements non moins graves s'accomplissaient à Paris.

Il y a quelque temps que nous avons perdu de vue le juge d'instruction, M. Didier de la Tour. Mais si, emportés par les nécessités de suivre les différents personnages du drame, nous avons paru l'oublier, lui, il n'oubliait pas l'affaire de la rue de l'Université, qui haütait son esprit comme un cauchemar, une déconvenue et une sorte de remords.

Du moment où Robert et Jeanne avaient été acquittés, déclarés innocents, sans que les véritables coupables fussent découverts, tout était à recommencer, et l'on ne pouvait considérer l'instruction ni les poursuites comme terminées.

Nul indice n'était venu, ne venait mettre sur la trace des auteurs de la mort du comte Gérard de Noiville. C'était désespérant, et, surtout, très humiliant pour M. Didier de la Tour, qui, le premier, s'était trompé et avait cherché à faire condamner des innocents. Néanmoins, le juge d'instruction ne perdait pas de vue l'affaire du petit blessé de l'hospice Saint-Antoine, le véritable Pierre Henry.

Ainsi que nous l'avons rapporté, en temps et lieu, une rechute du malheureux enfant avait arrêté les investigations, au moment où elles allaient donner un premier résultat. Il avait fallu attendre que le malade fut de nouveau tiré du danger et entré dans une seconde convalescence. Puis, il s'était produit ce

phénomène que le blessé, pendant sa nouvelle crise, avait désappris tout ce qu'il commençait à savoir du langage des sourd-muets. On avait dû reprendre les leçons. Tout cela avait demandé du temps.

Enfin, un beau jour, M. Didier de la Tour fut averti que l'enfant était assez rétabli pour subir un nouvel interrogatoire, et surtout assez rentré en possession de ses facultés intellectuelles pour s'exprimer suivant les règles que son professeur lui enseignait.

Une heure après, le magistrat, accompagné du chef de la sûreté, se trouvait à l'hospice et commençait l'interrogatoire qui lui tenait tant à cœur, sous les auspices et avec l'aide de M. Bisson, qui servait d'interprète, pour traduire les signes du gamin.

La première révélation fut foudroyante.

A cette question :

—“ Comment vous appelez-vous ? ”

La victime répondit :

“ Pierre Henry ! ”

Puis tous les détails qu'il donna sur son existence, les métiers qu'il avait faits, les patrons qu'il avait servis, se trouvèrent concorder exactement avec ce que l'on connaissait de la personnalité du faux Pierre Henry, de Désiré, en un mot, qui avait dû fournir tous ces détails, pour entrer chez le comte, et à M. Didier de la Tour lui-même, lorsqu'il comparut devant lui à titre de témoin.

Plus de doute. Quelqu'un l'avait frappé pour s'emparer de ses papiers et endosser sa personnalité, et ce quelqu'un c'était évidemment le groom du feu comte de Noiville.

Mais dans quel but ? Afin de s'introduire chez le comte. Ainsi les deux affaires se reliaient comme l'avait toujours soupçonné M. de la Tour.

Nulle hésitation possible désormais. Le groom de Gérard de Noiville, le faux Pierre Henry, celui qui avait tenté de tuer le pauvre enfant, et qui devait le croire mort, celui-là était complice du crime de la rue de l'Université.

C'était lui qui avait introduit l'assassin dans l'hôtel, sa grande jeunesse ne laissant pas supposer qu'il eût pu frapper lui-même le comte.

M. Didier de la Tour était fort pâle, en apprenant, en devinant tous ces faits. Il comprenait enfin jusqu'à quel point la passion l'avait égaré contre Jeanne et Robert, et quel abominable erreur il avait failli commettre.

—Oh ! je les réhabiliterai ! s'écria-t-il, car, au fond, c'était un parfait honnête homme.

Séance tenante, le chef de la sûreté prit toutes les mesures nécessaires pour faire rechercher et arrêter l'ancien groom du comte, dont on ignorait d'ailleurs, absolument le nom véritable et les antécédents. On avait son signalement très exact, et il paraissait, dès lors, facile, de le retrouver où qu'il fût.

Le même soir, M. Didier de la Tour s'était couché et venait de s'endormir, lorsque, vers minuit, son domestique égaré vint le réveiller, en lui disant qu'un agent de la préfecture demandait à lui parler pour communication de la plus haute importance.

XXVIII.

Voici ce qui s'était passé.

On n'a sans doute pas oublié que l'infortuné Furet, avait en feuilletant les papiers de la “ société Furet et Chatoyant ”, retrouvé la copie du testament du comte d'Esparre, faite au